



ARRETE DE POLICE PORTANT  
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RD N°105

FERMETURE A COMPTER DU

20 NOVEMBRE 2025 à 9H00

Le Maire d'Arrens-Marsous,

**VU** le code de la route,  
**VU** le code général des collectivités territoriales,  
**VU** le code de la voirie routière,  
**VU** la loi 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, modifiée et complétée par la loi 82-623 du 22 juillet 1982 et par la loi 83-8 du 07 janvier 1983,  
**VU** l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (Livre I, huitième partie : signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992,  
**CONSIDERANT** que la sécurité des usagers sur la section non déneigée et non surveillée en période hivernale de la route départementale n°105, comprise entre le PR 03+250 et le PR10+416 (Lieu-dit Mousques), sur le territoire de la commune d'Arrens-Marsous, n'est pas assurée.  
**CONSIDERANT** les conditions climatiques hivernales annoncées, à savoir de fortes chutes de neiges,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : En raison des conditions climatiques hivernales annoncées (fortes chutes de neige),

- **la circulation des véhicules est interdite sur la route départementale n°105**, entre le PR 03+250 et le PR 10+416, sur le territoire de la commune d'Arrens-Marsous,
- **à compter du 20 Novembre 2025 - 09h00.**

**ARTICLE 2** : Les véhicules nécessaires à l'exécution de missions de Service Public, ainsi que les moyens d'urgence et de secours bénéficient d'une dérogation permanente à la présente fermeture de route.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera affiché dans la commune d'Arrens-Marsous.

**ARTICLE 4** : Ampliation du présent arrêté sera adressée :

Pour exécution à :

- M. le Président du Conseil Départemental des Hautes-Pyrénées
- Mme la Sous-préfète d'Argelès-Gazost
- M. le Colonel Commandant du Groupement de Gendarmerie,
- M. le Commandant Régional de la C.R.S N°29
- M. le Chef de Brigade de Gendarmerie d'Argelès-Gazost

Pour information à :

- Mme et M. les Conseillers Départementaux des Vallées de Gaves
- EDF Groupement Val d'Azun
- Parc National de Pyrénées Secteur Arrens-Marsous
- SDIS 65
- CIS Arrens-Marsous
- M. le Chef de service RTM
- DDT 65
- PGHM Pierrefitte-Nestalas
- METEO France
- M. le Responsable du Service des Pistes du Val d'Azun.
- ONF. M. POUHEY 65400 Argelès-Gazost

Publié en Mairie d'Arrens-Marsous

Le 20/11/2025

Pour le Maire

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pierre CABARROU



Fait à Arrens-Marsous, le 20/11/2025

Pour le Maire,

Le 1<sup>er</sup> adjoint

Pierre CABARROU

